

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 31 octobre 2023

Date d'affichage :

Le 31 octobre 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 32 jusqu'à 19h40

33 à partir de 19h40

Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le neuf novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evlyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET à partir de 19h40, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Gismonde GAUTHER-BERDON à Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST à Madame Christine FAUQUET, Madame Corinne SIMONEAU à Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Jocelyn GARCONNET à Madame Catherine MEUNIER jusqu'à 19h40.

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Madame Catherine MEUNIER

Délibération n°2023-11-10

Commande Publique

Adhésion au Groupement de Commande pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable, de tranchées techniques et pose de fourreaux divers sur la commune de Limeray – rue d'Enfer

Monsieur Didier ELWART, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 et l'article L1414-3 ;

Vu le Code de la Commande Publique notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Vu l'avis favorable de la commission bâtiments communautaires – voirie du 17 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 octobre 2023.

Considérant que le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) du Val de Cisse a décidé de procéder à des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable rue d'Enfer sur la commune de LIMERAY.

De plus, la commune de LIMERAY a décidé de prendre en charge le renouvellement du réseau de GAZ en accord avec GRDF, et a sollicité le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) pour procéder à la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, de télécommunications et d'éclairage public. La Communauté de communes du Val d'Amboise souhaite également profiter de la tranchée technique pour réaliser une extension du réseau d'assainissement des eaux usées.

Afin de bénéficier des conditions économiques les plus favorables et de coordonner au mieux les interventions, les différents Maîtres d'ouvrage se sont rapprochés et souhaitent constituer un groupement de commande dans le but de faire réaliser les travaux précités par les mêmes entreprises.

Les Membres du groupement interviennent chacun en tant que Maître d'ouvrage pour les réseaux dont ils sont propriétaires, exploitants ou concessionnaires, aussi bien pour les infrastructures que pour les installations.

Considérant qu'il est d'ores et déjà établi par la convention à intervenir que le coordonnateur du groupement de commande sera le SMAEP du Val de Cisse et que la commission d'attribution est celle du coordonnateur.

Conformément à l'article 1414-3 du CGCT, un représentant de chaque Membre du groupement est désigné membre ayant voix consultative par le Président du SMAEP.

Il revient aux membres du groupement de préciser au coordonnateur les noms de leurs représentants avant la première réunion de la commission.

Considérant que chaque membre du groupement règlera sa quote-part de travaux et de maîtrise d'œuvre aux titulaires des marchés correspondants, et remboursera les frais associés aux travaux au SMAEP, qui les aura réglés durant l'exécution desdits travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** la Communauté de communes du Val d'Amboise à adhérer au groupement de commande pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable, de tranchées techniques et pose de fourreaux divers sur la commune de LIMERAY – rue d'Enfer.
- **De désigner** le SMAEP comme coordonnateur du groupement de commande.
- **De désigner** Monsieur Didier ELWART en titulaire et Madame Virginie GAY-CHANTELOUP en suppléante, élus membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes du Val d'Amboise, pour la représenter au sein de la commission d'attribution du groupement de commande.
- **D'autoriser** le Président, ou le Vice-Président en charge des bâtiments communautaires, de la voirie et du suivi de travaux à signer la convention constitutive du groupement de commande à intervenir, les documents afférents à ce dossier, et les éventuelles pièces contractuelles à intervenir.